

1 PAUL VERLAINE
Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 35, allée des Topazes
Bellepierre
97400 Saint-Denis
RCS de Saint-Denis (REUNION) : 488 563 966

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 19 JANVIER 2026**

L'an deux mille vingt six et le dix-neuf janvier à dix-sept heures, les associés se sont réunis au siège social en assemblée générale extraordinaire sur convocation des associés.

L'assemblée est présidée par Monsieur CHEUNG-LUNG Gérard, associé présent, désigné et acceptant.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents ou représentés.

Le Président de séance constate que sont présents ou représentés :

Succession de Monsieur CHEUNG-LUNG Joseph, représentée par Madame THIAW-KINE
Christiane épouse CHEUNG-LUNG,
et Madame THIAW-KINE Christiane épouse CHEUNG-LUNG,
représentant quatre cent quatre vingt parts en usufruit, ci480 parts US

Madame CHEUNG-LUNG Daisie épouse BOSSY,
représentant vingt parts en pleine propriété, ci20 parts PP
et quatre cent quatre vingt parts en nue-propriété, ci480 parts NP

Monsieur CHEUNG-LUNG Gérard,
représentant cinq cents parts en pleine propriété, ci500 parts PP

Total des parts des associés présents ou représentés :
mille parts, ci 1 000 parts
dont 520 parts détenues en pleine propriété, 480 parts en nue-propriété et 480 parts en usufruit
sur les 1 000 parts composant le capital social.

Le Président de Séance constate que les associés présents ou représentés possèdent 1 000 parts sociales, soit au moins la moitié des parts sociales et que l'assemblée réunit donc le quorum exigé par la loi et les statuts pour pouvoir valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la feuille de présence ;
- le rapport de la gérance ;
- le texte des résolutions proposées.



Conformément aux dispositions réglementaires, le texte des résolutions et le rapport de la gérance, ont été tenus au siège social à la disposition des associés où ils ont pu en prendre connaissance ou copie.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis, le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification de l'attribution de parts sociales par décès de Monsieur CHEUNG-LUNG Joseph, survenu le 5 décembre 2022 ;
- Modification corrélatrice de l'article « CAPITAL SOCIAL » des statuts ;
- Nomination de deux nouveaux gérants ;
- Modification corrélatrice de l'article « NOMINATION DU PREMIER GERANT » des statuts ;
- Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, prend acte du décès de Monsieur CHEUNG-LUNG Joseph, associé, survenu en date du 5 décembre 2022.

L'assemblée générale, conformément à la succession de Monsieur CHEUNG-LUNG Joseph et à l'article « DISSOLUTION DE LA SOCIETE » des statuts, décide d'attribuer à Madame THIAW-KINE Christiane, l'usufruit de la totalité des 480 parts sociales de la société numérotées de 1 à 480, constituant des biens communs que Monsieur CHEUNG-LUNG Joseph et Madame THIAW-KINE Christine détenaient ensemble.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article « CAPITAL SOCIAL » des statuts comme suit :

« CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de 1 000 euros.

Il est divisé en 1 000 parts de 1 euro chacune, numérotées de 1 à 1 000 attribuées aux associés en proportion de leurs droits, savoir :



	Pleine propriété	Nue-propriété	Usufruit
Madame THAW-KINE Christiane épouse CHEUNG-LUNG			480 parts numérotées de 1 à 480
Madame CHEUNG-LUNG Daisie épouse BOSSY	20 parts numérotées de 481 à 500	480 parts numérotées de 1 à 480	
Monsieur CHEUNG-LUNG Gérard	500 parts numérotées de 501 à 1 000		

»

Le reste de l'article est inchangé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer en qualité en nouveaux gérants pour une durée indéterminée, à compter du 19 janvier 2026 :

- Madame CHEUNG-LUNG Daisie épouse BOSSY, demeurant 27 ter, route des Palmiers 97417 La Montagne

- Monsieur CHEUNG-LUNG Gérard, demeurant 35, allée des Topazes – Bellepierre - 97400 Saint-Denis

Madame CHEUNG-LUNG Daisie épouse BOSSY et Monsieur CHEUNG-LUNG Gérard exerceront leurs fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires et ont fait savoir par avance qu'ils acceptaient ces fonctions et qu'ils n'étaient frappés d'aucune mesure ou incapacité susceptible de leur en interdire l'exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de retirer des statuts le nom de Monsieur CHEUNG-LUNG Joseph en qualité de Gérant sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui des nouveaux Gérants, et décide de modifier l'article « NOMINATION DU PREMIER GERANT » des statuts comme suit :

« NOMINATION DU PREMIER GERANT

L'identité de l'ancienne gérance a été retirée de l'article « NOMINATION DU PREMIER GERANT » des statuts sans qu'il y ait lieu de la remplacer par celle de la nouvelle gérance. »

Le reste de l'article est inchangé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Gérance et les associés présents.

Madame THIAW-KINE Christiane épouse CHEUNG-LUNG



Madame CHEUNG-LUNG Daisie épouse BOSSY

« Bon pour acceptation des fonctions de gérant »

Bon pour acceptation des fonctions de gérant



Monsieur CHEUNG-LUNG Gérard

« Bon pour acceptation des fonctions de gérant »

"Bon pour acceptation des fonctions de gérant"

